



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. INFORMATIONS – Feuille de protocole
3. COMPETITIONS DEVELOPPEMENT FUTSAL - Réunion du 27 janvier 2023
4. COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION – 2eme phase
5. GESTION des LITIGES – Restreinte du 10 février 2023
6. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 17 FEVRIER 2023 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 12 FEVRIER 2023, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 24 FEVRIER 2023 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 19 FEVRIER 2023, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



INFORMATIONS



AVIS aux CLUBS de la D1 à la D4 SENIORS

A partir du **12 Février** l'action connue sous le nom de « PROTOCOLE ARTOIS » sera de nouveau mise en place.

La fiche à établir est téléchargeable sur le site du district.

Les règles de fonctionnement allégées par rapport aux errements précédents sont destinées à permettre un échange informel entre les éducateurs le ou les arbitres à l'initiative du délégué du club local.

Cet échange devrait avoir lieu avant 14 heures 20 dès l'arrivée des visiteurs et avant l'échauffement en un lieu et d'une durée à l'initiative des participants. La seule contrainte imposée est la signature de la fiche au moment de la séparation.

En fin de match il serait logique que TOUS les acteurs échangent une poignée de main que devraient favoriser les éducateurs.

Les arbitres ont reçu l'information lors de leur stage hivernal de janvier.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



COMPETITIONS DEVELOPPEMENT FUTSAL



Réunion du :	Vendredi 27 janvier 2023 17 heures 30 à LA BASSEE
Présents :	MM. Eric GOOSSENS – Gilbert COPPIN – Cédric HOYEZ – Mustapha NAGI – Pierre MONTAGNE - Antoine cuisinier – Antoine VANNIEUWENHUYSE (Conseiller Technique Développement des Pratiques) –
Excusés :	MM. Makhloufi REBATTACHI (Conseiller Technique Départemental) – Vincent GUISLAIN –

ORDRE DU JOUR

- 1/ Présentation du Festifutsal (animations et proposition de budget)
- 2/ Féminisation
- 3/ Fin de saison pour nos jeunes
- 4/ Organisation pour la future saison
- 5/ Propositions sur d'éventuelles nouvelles obligations pour les futures saisons
- 6/ Questions diverses

✓ Secrétaire de séance : **Monsieur Eric GOOSSENS.**

✓ La réunion débute à **17 heures 30.**

✓ Des ballons Futsal seront offerts par le Districts Artois à nos clubs au prorata du nombre d'équipes engagées, notamment pour les équipes de jeunes.

Point N°1 : Présentation du Festifutsal

> **Samedi 27 mai 2023 - salle Guy Drut à LA BASSEE** sur toute la journée.

> Organisation proposée : à valider par le comité directeur

Matin : Pour les U6 à U11

Ateliers + Rencontres + Animations diverses.

Lots pour chaque enfant **présent** : guide du jeune Futsaleur adapté à l'âge – création par la Commission.

Après-midi : Pour les U13 à U15

Ateliers + Rencontres + Animations diverses

Lots pour chaque enfant **présent** + Guide du jeune « Futsaleur » adapté à l'âge - création par la Commission.

> Un budget chiffré sera proposé à la présidente pour une possible validation au comité directeur.

Point N°2 :

Antoine CUISINIER travaille sur une action de sensibilisation et de découverte du Futsal pour les filles. Dès la finalisation de son projet d'action, **Antoine** mettra en place sous forme ludique une ½ journée de découverte du Futsal auprès des demoiselles désireuses de s'essayer à la pratique de ce sport.

Point N°3 : Fin de saison pour nos jeunes

- > Les plateaux de la première phase se terminent tout début mars. De nouveaux plateaux seront programmés dès la mi-mars. La gestion de ces plateaux sera faite avec le nouveau logiciel FAL.
- > Une réunion avec les clubs Futsal ayant des équipes jeunes le **mardi 28 février à 18 heures 30** au siège du District Artois. Les nouveaux plateaux seront présentés aux clubs lors de cette réunion ainsi qu'une présentation de FAL.
- > Pour nos équipes U13, ils intégreront pour les premiers le challenge régional qui débutera en mars, les autres équipes continueront les plateaux niveau District.

Point N°4 : Organisation pour la future saison

- Utilisation généralisée de FAL pour la gestion de nos plateaux.
- Maintenir du spécifique dans nos plateaux.
- Développer le Futsal diversifié en intégrant des équipes de temps en temps ou sur la durée lorsque cela est faisable pour le club herbe.

Point N°5 : Propositions d'obligations pour les années futures

La commission travaille sur des propositions qu'elle pourra présenter aux clubs lors d'une réunion qui sera programmée avant la fin de saison afin d'engager une concertation avec eux sur la faisabilité des nouvelles obligations proposée afin de tendre vers une meilleure structuration de nos clubs Futsal ainsi qu'une préparation à une montée éventuelles en Ligue.

Point N°6 : Questions diverses

Pas de question diverse.

Le président de la Commission :
Eric GOOSSENS.



COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION



- > Les groupes U10/U11 et U12/U13 de la deuxième phase vont bientôt paraître.
- > A l'issue de la première phase les équipes sont réparties en fonction des résultats obtenus de manière à mettre en place des groupes de valeur équivalente.
Ce n'est donc pas la peine de demander de changer de groupe, les alternances étant faites.
- > Nous rappelons que selon l'article 4 de l'annexe 7.5 des Règlements Généraux du District, l'affectation des équipes dans les poules est du ressort de la commission foot animation et selon l'article 6-1 de l'annexe 7-5 des Règlements Généraux la commission se réserve la possibilité d'adapter les demandes des clubs en fonction des engagements et **que la détermination des groupes est insusceptible d'appel.**
- > En cas de problèmes d'horaire des matchs ou terrain rencontrés en première phase, nous invitons les clubs à aviser le secrétariat du District par **mail sécurisé.**
- > Les demandes de report de match doivent se faire sur footclub, avec **impérativement l'accord du club adverse et surtout une date de report de match.**
- > Nous rappelons que conformément aux Règlements Généraux du District, l'envoi de mails au District, ne peut se faire que par la messagerie officielle du club et non par des dirigeants, joueurs ou éducateurs sur leur messagerie personnelle. Nous demandons donc aux Présidents des clubs de faire un rappel aux membres de leur club.
- > En deuxième phase la U13 D1 est composée uniquement d'équipes 1.
4 Poules de 6 dont deux poules majeures A et B.

Article 6-1 de l'annexe 7-5 des Règlements Généraux :

Chaque équipe évoluant en U 13 D1 doit appliquer les dispositions établis par la FFF :

- Arbitrage à la touche effectué par les joueurs assistés d'un dirigeant.
- Mise en place de la pause coaching.
- Participation de tous les joueurs pour au moins 50 % du temps de jeu.
- En deuxième phase obligation de présenter au moins 11 joueurs.

Possibilité de faire figurer 3 U11 maxi.

- > La première journée de championnat est prévue le **samedi 4 mars 2023.**
- > Les 16 équipes qualifiées au challenge U13 Pitch joueront la Finale District le **4 mars 2023 à AIRE** (Journée). Les clubs recevront une convocation avec le programme de cette journée.
La première journée de championnat pour ces équipes sera remise le **mercredi 8 mars 2023.**
Les 8 équipes qualifiées joueront la Finale Départementale le **samedi 1 avril 2023 à AUDRUICQ.**
L'accession en U 14 Ligue se fera en fonction du cahier des charges mis en place.

En U 10 - U11 :

- > Vu les nombreux incidents constatés lors de la première phase, nous préconisons également d'effectuer une pause coaching qui permet de faire baisser la pression lors de situations tendues.

- > Possibilité de faire figurer au maximum 3 U9 sur une feuille de match.

- > Nous rappelons également que toutes les personnes figurant sur la feuille de match doivent être qualifiées à la date du match et être présentes.

Le président de la Commission Foot Animation :
Alain DELHAYE



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 10 février 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Journées des 4 – 5 février 2023

SENIORS D4 – GROUPE C

Rencontre 24731946 : AS SALOME / OS ANNEQUIN (b)

Réserves d'avant match de SALOME, sur le joueur d'ANNEQUIN Maxence RICHARD car ce n'est pas la bonne photo, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/3

Amende de 17€ à SALOME.

SENIORS D5 – GROUPE A

Rencontre 24762234 : ES SAINT-LAURENT (c) / BEAUMETZ SUD ARTOIS (b)

Observations d'après match de SAINT-LAURENT, qui posera une réserve d'après match suite à suspicion de qualification d'un ou plusieurs joueurs au cours du match non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/4

Amende de 17 € à SAINT-LAURENT.

Rencontre 24762253 : OF ARRAS (b) / SC ARTESIEN (b)

Réserves d'avant match d'ARTESIEN, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club d'ARRAS, motif des joueurs du club d'ARRAS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/1

Amende de 17 € à ARTESIEN.

SENIORS D6 – GROUPE A

Rencontre 24762914 : FC ATREBATE (b) / ES SAINTE-CATHERINE (b)

Réserves d'avant match d'ATREBATE, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club de SAINTE-CATHERINE, motif des joueurs du club de SAINTE-CATHERINE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/3

Amende de 17€ à ATREBATE.

Parution du mardi 14 février 2023

SENIORS D6 – GROUPE B

Rencontre 24763049 : US HEUCHIN/LISBOURG / AS VALLEE DE LA TERNOISE (b)

Réserves d'avant match d'HEUCHIN/LISBOURG sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club de LA VALLEE DE LA TERNOISE, motif des joueurs du club de LA VALLEE DE LA TERNOISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables

Résultat acquis sur le terrain : 4/2

Amende de 17 € à HEUCHIN/LISBOURG.

SENIORS D7 – GROUPE C

Rencontre 25053091 : RC LOCON (b) / FC VERQUIGNEUL (b)

Réserves d'avant match de VERQUIGNEUL, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club de LOCON, motif des joueurs du club de LOCON sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/5

Amende de 17 € à VERQUIGNEUL.

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE C

Rencontre 25003194 : US LESTREM / AS ALOME

2eme forfait de LESTREM

SALOME bat LESTREM par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à LESTREM

U13 FEMININES A 8 – GROUPE A

Rencontre 25201848 : OL LA COMTE / ES VENDIN

1er forfait de VENDIN

LA COMTE bat VENDIN par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à VENDIN

COUPE VETERANS LOYEZ

Rencontre 25458827 : US BEUVRY / FC AUCHEL

Forfait d'AUCHEL

BEUVRY bat AUCHEL par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à AUCHEL

COUPE ARTOIS U15 A 8

Rencontre 25596496 : ESD ISBERGUES (d) / COS MARLES (c)

Forfait d'ISBERGUES

MARLES bat ISBERGUES par forfait - score 5/0.

Amende de 5 € à ISBERGUES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.

Parution du mardi 14 février 2023



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



11 février	Esp. CALONNE LIEVIN	U6/U7
12 février	Esp. CALONNE LIEVIN	U10/U11
12 février	RC SAINS	U18
15 février	US BIACHE	U13
16 février	US BIACHE	U12
17 février	US BIACHE	U10 – Vétérans
18 février	AFC LIBERCOURT	U10 F /U11 F – U12 F / U13 F
18 février	AS BARLIN	U14/U15
18 février	US BIACHE	U11
18 février	FC CALONNE	U8/U9 – U10/U11 – Vétérans
18 février	Esp. CALONNE LIEVIN	U8/U9
19 février	AFC LIBERCOURT	U12 F / U13 F
19 février	AS BARLIN	U10/U11
19 février	US BIACHE	U9
19 février	FC CALONNE	U14/U15
19 février	Esp. CALONNE LIEVIN	U12/U13
19 février	RC SAINS	U13